

## Résumé de la réponse de la direction

Évaluation sommative conjointe des occasions de financement liées aux subventions institutionnelles du CRSH et à l'aide aux petites universités  
Septembre 2010

### Contexte

#### Subventions institutionnelles du CRSH

Cette occasion de financement a initialement été mise sur pied en 1974 sous la désignation « Programme de subventions générales de recherche ». Ce nom est devenu « Subventions institutionnelles du CRSH » au cours de l'exercice 1998-1999. L'objectif de l'occasion de financement consiste à aider les universités à créer et à maintenir une solide base de recherche ainsi que des activités connexes. Ainsi, dans le cadre d'un processus triennal de mise en candidature, des ensembles de subventions sont offerts à des établissements admissibles qui offrent des diplômes dans l'une des disciplines financées par le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH).

Voici les objectifs de cette occasion de financement :

- aider les universités canadiennes à développer, à accroître ou à renforcer l'excellence de la recherche en sciences humaines;
- aider les chercheurs qui en sont au début de leur carrière à devenir concurrentiels lors de concours nationaux liés à des subventions;
- aider des chercheurs établis dont les besoins de financement sont modestes ou qui veulent réorienter et renforcer leur programme de recherche;
- soutenir la diffusion et la collaboration aux niveaux national et international.

La subvention attribuée à chaque établissement est calculée selon une formule qui récompense le rendement moyen qu'a eu une université pour l'ensemble des programmes de subvention de la recherche du CRSH dans le cadre des concours des trois années précédentes. De plus, elle tient compte du nombre de professeurs de sciences humaines d'une université. Les établissements utilisent ces fonds afin d'attribuer, dans le cadre de leur propre processus concurrentiel, des subventions individuelles de moins de 7 000 \$ par année qui visent à appuyer des activités de recherche telles que des projets de recherche à court terme, des voyages liés à des colloques (y compris sur la scène internationale) et la tenue de petits séminaires. Ces subventions sont d'une valeur allant de 5 000 \$ à 450 000 \$ par année.

#### Aide aux petites universités

Cette occasion de financement a été mise sur pied en 1981 afin d'aider des universités de petite taille à établir une capacité de recherche et à la consolider dans un secteur ciblé des sciences humaines. L'un des résultats prévus de l'occasion de financement consiste en une participation et en un taux d'acceptation plus élevés des chercheurs de petits établissements dans le cadre d'autres programmes du CRSH.

Voici quelques exemples d'activité soutenue par cette occasion de financement : les frais de démarrage et de financement partiel de centres de recherche; les allocations attribuées aux étudiants de doctorat dans la mesure où leur programme d'études est lié à la subvention; les colloques de planification; les chercheurs invités (frais de déplacement et de séjour); l'organisation de colloques ou de symposiums; le financement de démarrage d'activités de recherche concertée ou d'établissement de partenariats.

L'occasion de financement permet d'attribuer des subventions d'une valeur maximale de 30 000 \$ par année au cours d'une période de trois ans dans le cadre d'un processus concurrentiel. Le taux d'acceptation a été de 55 p. 100 pour les concours de 2008.

### *Justification de l'évaluation*

L'évaluation a été effectuée en réponse à une recommandation formulée en 2006 au sujet de la gestion des programmes et conformément à la politique du Secrétariat du Conseil du Trésor sur l'évaluation des programmes. Les résultats de l'évaluation permettront d'appuyer le travail de planification effectué par la direction quant aux décisions futures sur les programmes et les renouvellements. De plus, ces résultats documenteront l'examen en cours effectué par le CRSH au sujet des activités de programme et ils fourniront aux gestionnaires et au personnel de programme de précieux renseignements concernant le rendement et la prestation des programmes. Étant donné que les deux occasions de financement comportent des objectifs similaires, le CRSH a décidé de les évaluer de façon conjointe.

Cette évaluation est la première effectuée au sujet de l'une des deux occasions de financement depuis une décennie. En effet, l'occasion de financement liée aux subventions institutionnelles du CRSH a été évaluée en 1984, puis en 1995. Quant à celle qui concerne l'aide aux petites universités, elle a fait l'objet d'une évaluation en 1989.

Dans l'ensemble, la direction du CRSH est satisfaite de la méthodologie utilisée pour l'évaluation, qui faisait appel à des groupes de contrôle. Les résultats seront utiles pour la planification et les réflexions futures concernant le rôle joué par le renforcement des capacités des établissements dans le nouvel ensemble de programmes du CRSH.

Plus particulièrement, la direction est tout à fait d'accord avec la principale recommandation concernant l'élaboration d'une politique et d'un énoncé clairs en ce qui a trait au rôle joué par le CRSH quant au renforcement des capacités des établissements, ce qui aura lieu au cours de l'exercice 2011-2012. Ainsi, au plus tard lors de l'exercice 2012-2013, la direction prendra des décisions au sujet de l'avenir à long terme des deux occasions de financement en tenant compte des trois possibilités décrites dans l'évaluation.

Entre-temps, la direction du CRSH a décidé d'amorcer le cycle actuel des deux occasions de financement en n'apportant que de légères modifications quant à la conception et à la gestion. Cela permettra de disposer du temps nécessaire à la tenue d'activités d'analyse et de consultation au sujet d'une stratégie à plus long terme et de préparer le milieu universitaire à la possibilité que des changements soient apportés à ces deux occasions de financement de longue date.

Le tableau ci-dessous précise la réponse de la direction aux recommandations particulières présentées dans le cadre de l'évaluation.

Recommandations de l'évaluation		Réponse des responsables de programme		
Sujet ou catégorie de la recommandation	Recommandation	Réponse	Responsabilité	Priorité/calendrier
Recommandation générale	L'évaluation recommande avant tout que le CRSH élabore une politique et un énoncé clairs quant au rôle qu'il joue au sujet du renforcement des capacités des établissements avant de procéder à toute modification significative des deux occasions de financement.	<p>Accepté. La direction du CRSH s'engage sur cette question à l'interne et à l'externe afin d'élaborer une politique et un énoncé clairs quant au rôle que joue l'organisme au sujet du renforcement des capacités des établissements.</p> <p>Cela permettra de prendre des décisions sur l'avenir des deux occasions de financement, notamment en ce qui a trait aux trois possibilités présentées dans le rapport d'évaluation.</p>	Responsabilité conjointe du vice-président de la Recherche et du vice-président de la Capacité de recherche	Exercice 2011-2012

<p><b>Possibilité 1 : conserver les deux occasions de financement, mais en les modifiant</b></p>	<p>1.1. Le CRSH devrait revoir les objectifs et les résultats attendus des deux occasions de financement. Ces objectifs doivent être clairs, précis et ciblés ainsi qu'être réalisables compte tenu du budget limité des deux occasions de financement et, dans le cas de celle qui est liée aux subventions institutionnelles du CRSH, de la modeste valeur des subventions offertes aux chercheurs seuls.</p>	<p><b>Partiellement accepté.</b> Afin de prévenir les universités suffisamment à l'avance et de consulter la communauté, le CRSH a décidé d'offrir les deux occasions de financement à peu près telles quelles pour le cycle de subvention de 2011-2014.</p> <p>Si ces occasions de financement sont conservées, leurs objectifs seront précisés, et on établira une distinction entre eux.</p>	<p>Vice-président, Recherche</p>	<p>Poursuivre le traitement des candidatures de 2010 pour le cycle de subvention de 2011-2014.</p> <p>Exercice 2012-2013; à la suite d'activités internes et externes de réflexion et de consultation</p>
	<p>1.2. Veiller à ce que la conception des occasions de financement corresponde aux nouveaux objectifs.</p>	<p><b>Accepté.</b> Les occasions de financement sont offertes à peu près telles quelles pour le cycle de subvention de 2011-2014, sauf en ce qui concerne une modification liée à la conception : afin que leur admissibilité corresponde à la politique connexe du CRSH, les établissements postsecondaires non universitaires qui remplissent les critères d'admissibilité ont reçu l'autorisation de présenter une demande subvention.</p> <p>Si les occasions de</p>	<p>Vice-président, Recherche</p>	<p>Poursuivre le traitement des candidatures de 2010 pour le cycle de subvention de 2011-2014.</p> <p>Exercice</p>

		financement sont conservées, leur conception sera modifiée de façon à correspondre aux nouveaux objectifs des occasions de financement.		2012-2013; à la suite d'activités internes et externes de réflexion et de consultation
	1.3. Revoir les modèles d'établissement de rapports afin de pouvoir recueillir, auprès des établissements, des renseignements cohérents et précis au sujet des objectifs ou des résultats attendus des occasions de financement ainsi que des processus d'affectation des fonds; revoir les systèmes d'établissement de rapports et de suivi afin de les rendre plus accessibles et plus conviviaux.	<b>Accepté.</b> Entre-temps, on réexaminera les modèles d'établissement de rapports afin de recueillir des renseignements plus précis d'une façon plus accessible et plus conviviale.	Vice-président, Recherche	Exercice 2012-2013
	1.4. Pour l'occasion de financement liée aux subventions institutionnelles, s'assurer que le CRSH est un partenaire actif des établissements quant à la gestion du financement. Cela devrait comprendre une surveillance cohérente et opportune des pratiques des établissements ainsi qu'un suivi immédiat et adéquat lorsque	<b>Accepté.</b> Le CRSH préparera une lettre d'information destinée aux établissements qui participent au prochain cycle de subvention afin de rappeler les objectifs des occasions de financement et l'importance d'utiliser les fonds de façon adéquate. De plus, on effectuera un suivi des cas où les pratiques des établissements ne correspondent pas	Vice-président, Recherche	Exercice 2011-2012

	<p>ces pratiques ou l'utilisation des subventions ne correspondent pas aux modalités ou aux attentes relatives aux occasions de financement.</p>	<p>aux lignes directrices des occasions de financement. La Division des finances et de l'administration des octrois du CRSH sera informée des cas où les dépenses ne correspondent pas aux objectifs des occasions de financement, et ce, afin que l'on puisse effectuer une surveillance adéquate.</p> <p>À plus long terme, si les occasions de financement offertes aux établissements sont conservées, le CRSH précisera les attentes et effectuera une surveillance et un suivi systématiques.</p>		
--	--	---	--	--

	1.5. Déterminer la manière dont le CRSH pourrait accroître la visibilité des deux occasions de financement auprès des chercheurs et d'autres intervenants.	<b>Partiellement accepté.</b> Le CRSH invitera les établissements à informer les chercheurs de leur source de financement et à mentionner cette source dans le cadre de toutes les activités de diffusion. Parallèlement, aucune importante activité de publicité n'aura lieu avant que l'on ait pris des décisions quant à l'avenir à long terme des deux occasions de financement.	Vice-président, Recherche	Exercice 2011-2012
<b>Possibilité 2 : créer une nouvelle occasion de financement</b>	2.1. Dans le cadre de la conception d'une nouvelle occasion de financement, le CRSH devrait entreprendre un processus de consultation complet et inclusif auprès des administrateurs et des chercheurs des établissements ainsi qu'au sein de sa propre direction afin de définir les besoins de cette occasion de financement, ses priorités ainsi que les possibilités de conception et de prestation connexes.	<b>Partiellement accepté.</b> Consulter le point 1.2 ci-dessus. Pour le cycle de subvention actuel des deux occasions de financement, aucune initiative de consultation majeure n'est prévue. Toutefois, le CRSH prévoit tenir certaines consultations quant aux décisions prises au sujet du rôle qu'il joue en ce qui concerne le soutien offert aux établissements.  Si une nouvelle occasion de financement est créée, on entreprendra un processus de consultation inclusif et officiel.	Vice-président, Recherche	Exercice 2011-2012

	<p>2.2. Le CRSH devrait s'assurer que la conception de toute nouvelle occasion de financement destinée aux établissements comporte un bon équilibre des besoins d'établissements de différentes tailles.</p>	<p><b>Partiellement accepté.</b> On n'a apporté aucune modification aux occasions de financement du cycle actuel, et ce, pour les raisons mentionnées au point 1.2 ci-dessus.</p> <p>Si des occasions de financement offrant un soutien aux établissements sont conservées, on examinera soigneusement la question. Toutefois, il faut comprendre qu'il peut être impossible de répondre aux besoins de tous les types d'établissements et qu'il peut falloir prendre des décisions stratégiques.</p>	<p>Vice-président, Recherche</p>	<p>Exercice 2012-2013</p>
	<p>2.3. Le CRSH devrait élaborer une nouvelle stratégie de communication qui coïnciderait avec une nouvelle occasion de financement afin d'accroître la visibilité du financement de recherche qu'il offre aux établissements.</p>	<p><b>Partiellement accepté.</b> Pour le cycle de concours actuel, étant donné l'incertitude à long terme de la situation des occasions de financement, on a entrepris une stratégie de communication visant à informer les établissements pouvant devenir admissibles de la disponibilité de cette occasion de financement.</p> <p>Si des occasions de financement offrant un soutien</p>	<p>Vice-président, Recherche</p>	<p>Exercice 2010-2011</p> <p>Exercice 2012-2013</p>

		aux établissements sont conservées à la suite des activités de réflexion et de consultation, on adoptera une plus vaste stratégie de communication.		
Possibilité 3 : éliminer une occasion de financement ou les deux	3. Les résultats de cette évaluation ne contiennent que des faits probants limités quant à l'une ou l'autre de ces orientations.	<p><b>Partiellement accepté.</b> Même si les conclusions de l'évaluation ont fourni des faits probants limités quant à l'élimination de l'une de ces occasions de financement ou des deux, la direction du CRSH est d'avis qu'il faut continuer de tenir compte de cette possibilité pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le fait que les occasions de financement correspondent aux priorités du CRSH et à ses ressources financières limitées;</li> <li>• la possibilité de duplication liée à l'existence d'autres occasions de financement qui appuient des activités similaires;</li> <li>• la disponibilité d'autres sources de financement pour les établissements.</li> </ul>	Vice-président, Recherche	Exercice 2011-2012